

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LA LANDE CHASLES

Numéro SIRET : 21490171200015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LONGUE-JUMELLES

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Budget COMMUNAL

ANNEE 2017



Code INSEE	LA LANDE CHASLES Budget COMMUNAL	BP 2017
-------------------	---	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	9,88%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	155,23%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	135,86%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

REMARQUE : Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	162 522,11	104 700,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 57 822,11
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	162 522,11	162 522,11

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	138 285,40	40 000,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	3 960,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 102 245,40
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	142 245,40	142 245,40
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	304 767,51	304 767,51

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	114 938,26	0,00	118 945,11	118 945,11	118 945,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 350,00	0,00	16 050,00	16 050,00	16 050,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 200,00	0,00	21 527,00	21 527,00	21 527,00
Total des dépenses de gestion courante		150 488,26	0,00	156 522,11	156 522,11	156 522,11
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 276,51		6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		154 764,77	0,00	162 522,11	162 522,11	162 522,11
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		154 764,77	0,00	162 522,11	162 522,11	162 522,11

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

162 522,11

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
73	Impôts et taxes	61 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
74	Dotations, subventions et participations	26 750,00	0,00	26 600,00	26 600,00	26 600,00
75	Autres produits de gestion courante	19 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
Total des recettes de gestion courante		106 850,00	0,00	104 700,00	104 700,00	104 700,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		106 850,00	0,00	104 700,00	104 700,00	104 700,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		106 850,00	0,00	104 700,00	104 700,00	104 700,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

57 822,11

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

162 522,11

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
--	------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	67 000,00	3 960,00	68 080,00	68 080,00	72 040,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	226 934,52	0,00	68 205,40	68 205,40	68 205,40
	Total des dépenses d'équipement	295 934,52	3 960,00	138 285,40	138 285,40	142 245,40
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	314 434,52	3 960,00	138 285,40	138 285,40	142 245,40
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	314 434,52	3 960,00	138 285,40	138 285,40	142 245,40

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

142 245,40

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	77 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	77 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 999,90	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	34 999,90	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	112 699,90	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	112 699,90	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

102 245,40

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

142 245,40

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

0,00

LA LANDE CHASLES - - Budget COMMUNAL	BP 2017
---	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	118 945,11		118 945,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 050,00		16 050,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 527,00		21 527,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 000,00		6 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	162 522,11	0,00	162 522,11

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

162 522,11

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 000,00	0,00	2 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	72 040,00	0,00	72 040,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	68 205,40	0,00	68 205,40
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	142 245,40	0,00	142 245,40

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

142 245,40

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	100,00		100,00
73	Impôts et taxes	62 000,00		62 000,00
74	Dotations, subventions et participations	26 600,00		26 600,00
75	Autres produits de gestion courante	16 000,00	0,00	16 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		104 700,00	0,00	104 700,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

57 822,11

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

162 522,11

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 000,00	0,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		10 000,00	0,00	10 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

102 245,40

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

30 000,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

142 245,40

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	114 938,26	118 945,11	118 945,11
6061	Fournitures non stockables	5 000,00	3 000,00	3 000,00
60621	Combustibles	300,00	150,00	150,00
60623	Alimentation	100,00	100,00	100,00
60624	Produits de traitement	100,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	600,00	600,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	100,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 000,00	0,00	0,00
613	Locations	1 500,00	1 500,00	1 500,00
61521	Terrains	33 000,00	13 673,11	13 673,11
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	18 723,49	30 000,00	30 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	814,77	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	12 000,00	20 000,00	20 000,00
615232	Entretien et réparations réseaux	1 500,00	13 822,00	13 822,00
61524	Bois et forêts	500,00	2 000,00	2 000,00
61558	Autres biens mobiliers	500,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	2 000,00	500,00	500,00
6161	Assurance multirisques	5 000,00	4 000,00	4 000,00
617	Études et recherches	5 000,00	3 000,00	3 000,00
618	Divers	300,00	100,00	100,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 000,00	500,00	500,00
623	Publicité, publications, relations publiques	5 500,00	5 000,00	5 000,00
624	Transports de biens et transports collectifs	1 500,00	500,00	500,00
625	Déplacements, missions et réceptions	400,00	500,00	500,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	600,00	500,00	500,00
6284	Redevances pour services rendus	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6287	Remboursements de frais	500,00	500,00	500,00
6288	Autres	200,00	200,00	200,00
635	Autres impôts, taxes, ...(administration des impôts)	800,00	800,00	800,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	1 500,00	2 500,00	2 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 350,00	16 050,00	16 050,00
633	Impôts, taxes, ... sur rémunérations (autres organismes)	200,00	100,00	100,00
6411	Personnel titulaire	6 000,00	10 000,00	10 000,00
6413	Personnel non titulaire	4 000,00	1 000,00	1 000,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 000,00	4 500,00	4 500,00
6470	Autres charges sociales	150,00	150,00	150,00
6480	Autres charges de personnel	1 000,00	300,00	300,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 200,00	21 527,00	21 527,00
6531	Indemnités	16 000,00	15 000,00	15 000,00
6533	Cotisations de retraite	700,00	1 200,00	1 200,00
6553	Service d'incendie	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	200,00	200,00	200,00
6558	Autres contributions obligatoires	300,00	300,00	300,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	3 000,00	3 827,00	3 827,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		150 488,26	156 522,11	156 522,11
66	Charges financières (b)	1 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	3 276,51	6 000,00	6 000,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		154 764,77	162 522,11	162 522,11
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</i>		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	0,00
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior.</i>		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		154 764,77	162 522,11	162 522,11

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	162 522,11
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	100,00	100,00	100,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	100,00	100,00	100,00
73	Impôts et taxes	61 000,00	62 000,00	62 000,00
731	Impôts locaux	40 000,00	40 000,00	40 000,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	21 000,00	0,00	0,00
73221	FNGIR		22 000,00	22 000,00
74	Dotations, subventions et participations	26 750,00	26 600,00	26 600,00
7411	Dotation forfaitaire	17 000,00	17 000,00	17 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	3 000,00	3 000,00	3 000,00
74127	Dotation nationale de compensation	1 700,00	1 700,00	1 700,00
742	Dotations aux élus locaux	2 800,00	2 800,00	2 800,00
74718	Autres	200,00	100,00	100,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fo	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7488	Autres attributions et participations	50,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	19 000,00	16 000,00	16 000,00
752	Revenus des immeubles	18 000,00	16 000,00	16 000,00
758	Produits divers de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		106 850,00	104 700,00	104 700,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		106 850,00	104 700,00	104 700,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		106 850,00	104 700,00	104 700,00

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	57 822,11
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	162 522,11
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2051	Concessions et droits similaires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
20412	Org. Publics - Bâtiments et installations		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	67 000,00	68 080,00	68 080,00
2116	Cimetières	3 500,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	3 500,00	3 000,00	3 000,00
2131	Bâtiments publics	15 000,00	9 040,00	9 040,00
2132	Immeubles de rapport	10 000,00	6 000,00	6 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des	5 000,00	10 000,00	10 000,00
2151	Réseaux de voirie	4 000,00	14 000,00	14 000,00
2152	Installations de voirie	20 000,00	21 040,00	21 040,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	226 934,52	68 205,40	68 205,40
231	Immobilisations corporelles en cours	226 934,52	68 205,40	68 205,40
Total des dépenses d'équipement		295 934,52	138 285,40	138 285,40
27	Autres immobilisations financières	500,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	500,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	18 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	18 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		18 500,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		314 434,52	138 285,40	138 285,40
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		314 434,52	138 285,40	138 285,40

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	3 960,00
-----------------------------	----------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	142 245,40
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	77 700,00	0,00	0,00
132	Subventions d'équipement non transférables	77 700,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		77 700,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 999,90	40 000,00	40 000,00
10222	F.C.T.V.A.	4 999,90	10 000,00	10 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes financières		34 999,90	40 000,00	40 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		112 699,90	40 000,00	40 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		112 699,90	40 000,00	40 000,00

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	102 245,40
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	142 245,40
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	2	SUBVENTION 2017	ADAPEI	Associations	60,00
6574	1	SUBVENTION 2017	ADMR LONGUE SERVICE AIDE MENAGERE	Associations	100,00
6574	7	SUBVENTION 2017	APE COLLEGE FRANCOIS TRUFFAUD	Associations	400,00
6574	9	SUBVENTION 2017	APE ECOLE FELIX LANDREAU	Associations	375,00
6574	3	SUBVENTION 2017	COM DEP M L LIGUE CONTRE LE CANC	Associations	60,00
6574	11	SUBVENTION 2017	IME CHAMPFLEURY	Associations	50,00
6574	5	SUBVENTION 2017	LES RESTAURANTS DU COEUR	Associations	50,00
6574	10	SUBVENTION 2017	OGEC DU COLLEGE PRIVE ST JOSEPH	Associations	150,00
6574	8	SUBVENTION 2017	OGEC ECOLE MATERNELLE ET PRIVEE		225,00
6574	4	SUBVENTION 2017	PREVENTION ROUTIERE	Associations	60,00
6574	6	SUBVENTION 2017	PROMO DE L AGRICULTURE	Associations	1 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

LA LANDE CHASLES - - Budget COMMUNAL		BP	2017
---	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017		C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+ff+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quantité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

LA LANDE CHASLES - - Budget COMMUNAL

BP 2017

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-593 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2










Présenté par le Le Maire,
 A la Lande Chasles le 05/04/2017
 Le Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 9
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 9
 VOTES : Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire
 A la Lande Chasles le 05/04/2017

Date de convocation :

Les membres du Conseil Municipal,

ROUXEL Jean-Christophe	
CANTIN Jeannick	
JAMERON Guy	
BERSON Christophe	
BOUCHENOIRE Virginie	
JACQUIN Angélique	
LECLERC Sylvain	
ROUSSIASSE André	
ROUSSIASSE Robert	



Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/04/2017, et de la publication le 13/04/2017
 A la Lande Chasles le 13/04/2017



